

aux ordres du St. Siege, & on le dépouille de la Nonciature. On nomme à sa place le Nonce Firrau, qui n'a jamais été reconnu à *Lisbonne*; & sur cela on s'obstine à lui refuser le Chapeau, malgré les instances & les sollicitations réitérées de S. M. Portugaise. On lui donne même l'exclusion dans le dernier Consistoire, & c'est à ce sujet que le Roi de *Portugal* a fait tout le fracas dont il est fait mention ci dessus, & a poussé même son ressentiment jusqu'à faire sortir de ses Etats le Nonce Firrau, qui s'est vû obligé de céder à l'orage. Tel est l'état de ce différend. Revenons à ce qui se passe à *Rome*. Le Cardinal Pereyra ayant encore envoyé dernièrement son Maître de Chambre au *Vatican*, pour sçavoir la dernière résolution du Pape sur l'Audience qu'il lui avoit fait demander; & le St. Pere lui ayant fait dire qu'il n'avoit qu'à partir, & qu'il l'accompagnoit de sa benediction; S. Em. se l'est tenu pour dit, & le 20. elle fit sçavoir par ordre du Roi de *Portugal* son Maître, à tous ceux de sa Nation qui étoient ici, de sortir incessamment de cette Ville, sous peine de confiscation de tous leurs Biens. Le 21. l'Agent de cette Couronne partit pour *Lisbonne* accompagné de quatre Carosses à six chevaux. Les Académiciens Portugais qui étoient restés ici les derniers, en partirent le 24. avec 22. Caleches: pour ce qui est du Cardinal Pereira une legere indisposition qui lui est survenue le retient encore ici pour quelques jours. S. S. a déclaré qu'Elle étoit resoluë de disposer dans la premiere promotion de tous les Chapeaux vacans, à l'exception d'un seul qu'Elle réservera in *Petto*. Le 20. une nouvelle attaque d'apoplexie emporta le Cardinal Philippe-Antoine Gualtieri dans la 68. année de son âge, & la 22. de son Cardinalat: il étoit créature de Clement XI.: son corps ayant été